

## Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit :	Fluorure d'hydrogène	Appellation commerciale :	Fluorure d'hydrogène
Usage du produit :	Plusieurs		
Nom chimique :	Fluorure d'hydrogène	Synonymes :	Acide fluoridrique anhydre, gaz acide hydrofluorique, HF-A
Formule chimique :	HF	Famille chimique :	Anydrides d'acide inorganiques
N° de téléphone :	<b>Urgence</b> : * 1-800-363-0042	Fournisseur /Fabricant :	Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2
		N° de téléphone :	(905) 803-1600
		N° de télécopieur :	(905) 803-1682

\* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas de déversements, de fuites, d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

### 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD50 (Espèces & voies)	LC50 (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Fluorure d'hydrogène	100	7664-39-3	Non disponible.	966 ppm (1 heure)	Peau : 0,5 ppm 8 heures

### 3. Identification des risques



#### Vue d'ensemble des urgences



**DANGER!** Gaz et liquide toxiques, combustibles et corrosifs sous pression. Nocif si inhalé. Peut causer des brûlures aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires. Peut causer des lésions au foie et aux reins. Tout contact avec des matières organiques ou à base de silice peut causer un incendie. Tout contact avec l'eau peut provoquer une réaction violente. Les secouristes sont tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.

**VOIES D'EXPOSITION :** Inhalation. Absorption. Absorption cutanée. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

#### EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGÜE) :

##### INHALATION :

Une surexposition à des concentrations modérément supérieures au seuil de concentration (TLV) de 3 ppm peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. La concentration intolérable s'établit à environ 120 ppm pour une exposition d'une minute, ce qui cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. L'inhalation d'une concentration élevée de produit cause une suffocation, une toux, une brûlure de la gorge et une grave irritation des voies respiratoires supérieures; de plus, il y a risque d'œdème pulmonaire, de lésions générales aux poumons, de bronchite et de décès. Les symptômes peuvent s'accroître pendant un jour ou deux, puis s'atténuent graduellement sur une période de 2 à 3 mois.

---

<b>CONTACT AVEC LA PEAU :</b>	Peut causer une grave irritation et des brûlures chimiques, accompagnées d'une douleur intense et d'une destruction en profondeur des tissus. Ce processus de destruction peut durer pendant plusieurs jours.
<b>ABSORPTION CUTANÉE :</b>	Un contact cutané prolongé ou étendu avec le liquide peut provoquer l'absorption d'une quantité nocive de produit.
<b>INGESTION :</b>	Hautement toxique. Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, la gorge, l'œsophage, l'estomac et le grêle, accompagnées de douleurs abdominales, de nausées, d'une diarrhée, de vomissements, d'étourdissements, d'une faiblesse et d'un collapsus. Une dose massive peut susciter une sollicitation du système nerveux central, provoquant l'apparition de spasmes musculaires, de tremblements et d'un coma.
<b>CONTACT AVEC LES YEUX :</b>	Peut causer de la douleur, un larmoiement, une conjonctivite et des brûlures de la cornée. Les vapeurs peuvent être modérément ou gravement irritantes, provoquant un larmoiement excessif, un malaise, un clignotement des yeux et une rougeur excessive de la conjonctive.

---

**EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :**

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une décalcification des os, une congestion nasale, une bronchite, une perte de poids, une anémie, une faiblesse et une raideur des articulations. Une surexposition répétée peut également provoquer des lésions aux poumons, au foie et aux reins.

**AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :**

Aucun connu.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :**

L'inhalation peut aggraver un état asthmatique et toute maladie pulmonaire fibreuse ou inflammatoire. Les propriétés irritantes pour la peau du produit peuvent aggraver une dermatite existante.

**DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :**

Non disponible.

**CANCÉROGÉNITÉ :**

Non considéré comme cancérogène par l'OSHA, le NTP ou le CIRC.

## 4. Premiers soins

**INHALATION :**

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin. Garder la victime au chaud.

**CONTACT AVEC LA PEAU :**

Rincer immédiatement les régions touchées avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en enlevant les vêtements et chaussures contaminés. Garder les parties touchées immergées dans de l'eau. Jeter les vêtements et les chaussures. Garder la victime au chaud. Appeler un médecin.

**INGESTION :**

Faire boire au moins deux verres de lait ou d'eau d'affilée. Ne pas faire vomir. Garder la victime au chaud. Appeler un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX :**

En cas de contact avec le liquide, rincer immédiatement les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Garder les paupières ouvertes et les éloigner de l'œil pour s'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

**NOTES AU MÉDECIN :**

Lors d'une exposition grave, il faut administrer immédiatement de l'oxygène sous pression tant et aussi longtemps que cela sera nécessaire. La victime doit être gardée sous observation continue pendant 24 à 48 heures au cas où il y aurait œdème pulmonaire. Dans le cas d'une exposition cutanée, il faut appliquer sur les zones touchées de la glycérine contenant 20 % d'oxyde de magnésium. Si la solution présentait une concentration supérieure à 20 %, il faut injecter une solution de gluconate de calcium à 10 % autour et sous la zone touchée.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**INFLAMMABLE :** Non. **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Sans objet.

**POINT D'ÉCLAIR :** Sans objet  
(Méthode d'essai)

**TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :** Sans objet.

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR , % en volume :**

**SEUIL MINIMAL :** Sans objet.

**SEUIL MAXIMAL :** Sans objet.

**MOYENS D'EXTINCTION :**

Ce mélange ne peut s'enflammer. Utiliser les moyens appropriés pour les incendies des environs.

**TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :**

**DANGER!** Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Ne pas s'approcher de la zone sans porter un appareil respiratoire autonome, des vêtements de protection et un dispositif de protection pour les yeux. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, et retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Si les contenants fuient, réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Une inversion de débit peut faire éclater la bouteille. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger.

**RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Gaz ininflammable, toxique et corrosif. La chaleur de l'incendie peut faire augmenter la pression dans la bouteille et la faire éclater. Les vapeurs sont extrêmement irritantes. Tout contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. Tout contact avec la plupart des métaux en présence d'humidité provoque la production d'hydrogène.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**

Sans objet.

**SENSIBILITÉ AUX CHOCS :**

Éviter de heurter les contenants.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :**

Sans objet.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR LES POMPIERS :**

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et l'équipement complet de lutte contre les incendies.

## 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :**

**DANGER!** Gaz toxique et corrosif. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection, au besoin. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Empêcher les résidus de contaminer les environs. Des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

## 7. Manutention et entreposage

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Espacer les bouteilles inflammables d'oxygène, de chlore et autres comburants d'au moins 6 m ou installer une cloison en matériau non combustible. Cette cloison doit avoir une hauteur minimale de 1,5 m et présenter un indice de résistance au feu d'au moins une demi-heure. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Installer des affiches « Défense de fumer ou d'utiliser une flamme nue » dans les zones d'entreposage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. L'équipement électrique qui se trouve dans les zones d'entreposage doit être de type antidéflagrant. Les zones d'entreposage doivent être conformes aux codes nationaux d'électricité pour les endroits dangereux de la Classe I. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks « premier arrivé, premier sorti ».

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ou laisser tomber les bouteilles. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex., une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

### AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

**Gaz toxique et corrosif haute pression.** Ne pas respirer le gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être immédiatement accessibles. N'utiliser que dans un circuit fermé seulement. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. Entreposer et utiliser en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur**, s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

### PUBLICATIONS RECOMMANDÉES :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'entreposage, la manutention et l'utilisation du produit, consulter la brochure **NFPA 55 : Standard for the Storage, Use and handling of Compressed and Liquefied Gases in Portable Cylinders**, publiée par la *National Fire Protection Association*.

Voir aussi la publication P-14-153 de Praxair, *Guidelines for Handling Gas Cylinders and Containers*. On peut l'obtenir auprès du fournisseur local.

## 8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

### PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ (DIVS) :

#### AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

**VENTILATION LOCALE** : Sans objet.

**MÉCANIQUE (générale)** : Inadéquate. Voir la section SPÉCIALE.

**SPÉCIALE** : N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser de préférence une hotte à tirage forcé résistante à la corrosion.

**AUTRES** : Voir la section SPÉCIALE.

**PROTECTION INDIVIDUELLE :**

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Lorsque la concentration est jusqu'à 10 fois plus élevée que le seuil de concentration, l'utilisation d'un respirateur à adduction d'air approuvé par la NIOSH/MSHA est recommandée. Lorsque la concentration est jusqu'à 50 fois plus élevée que le seuil de concentration, il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire doté d'un masque facial ou un appareil respiratoire autonome approuvé par la NIOSH/MSHA. Lorsque la concentration est plus élevée encore, n'utiliser qu'un appareil respiratoire à débit constant seulement.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Gants en néoprène. Gants en nitrile. Gants en caoutchouc naturel.

**PROTECTION DES YEUX :** Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3, « Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

**AUTRES PROTECTIONS :** Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme courante Z195 de la CSA, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Gaz.	<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	-83,57 °C (-118,4 °F)	<b>pH :</b>	Sans objet.
<b>POINT D'ÉBULLITION :</b>	19,52 °C (67,1 °F)	<b>TENSION DE VAPEUR :</b>	103,4 kPa à 20 °C	<b>POIDS MOLÉCULAIRE :</b>	20,01 g/mole
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> Eau = 1	0,987 à 20 °C	<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU :</b>	Complète		
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b> VAPEUR (air = 1)	1,858 g/ml à 19,5 °C	<b>VITESSE D'ÉVAPORATION</b> (Acétate butylique = 1) :	>1 par rapport à l'acétate butylique = 1.	<b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :</b>	Sans objet.
<b>DENSITÉ DE VAPEUR :</b>	0,0032 g/ml à 19,5 °C	<b>MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :</b>	100 % (v/v).	<b>SEUIL D'ODEUR :</b>	Non disponible.
<b>APPARENCE ET ODEUR :</b>	Gaz et liquide fumants et incolores. Odeur : Âcre, pénétrante (forte).				

**10. Stabilité et réactivité**

<b>STABILITÉ :</b>	Stable..
<b>CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :</b>	Aucune connue.
<b>INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :</b>	Bases, humidité, composés organiques, composés à base de silice, béton, aluminium et ses alliages, titane, étain, aciers inoxydables austénitiques, tantale, sodium, oxydes métalliques, verre, acides.
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :</b>	La décomposition peut produire de l'hydrogène et du flu or ou des fluorures.
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE :</b>	Ne se produira pas.
<b>CONDITIONS À ÉVITER :</b>	Aucune connue.
<b>CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :</b>	Aucune connue.

**11. Renseignements toxicologiques****EFFETS AIGUS :** Voir la section 2.**RÉSULTATS DES ÉTUDES :**

Aucun connu.

**12. Renseignements écologiques**

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Les composants de ce mélange ne sont pas considérés comme des polluants marins en vertu des règlements du TMD.

**13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets****MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.**14. Renseignements relatifs à l'expédition****APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO :** Fluorure d'hydrogène anhydre**CLASSE DE DANGER :** CLASSE 2.3 (8)  
Gaz toxique et corrosive.**N° D'IDENTIFICATION :** UN1052**QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER :** Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.**ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :** Étiquette primaire de gaz toxique et étiquette subsidiaire de matière corrosive**PLAQUE (si exigée) :** Gaz toxique.**CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :**

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

**15. Respect de la réglementation**

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*, et la FTSS contient tous les renseignements requis par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

**SIMDUT (Canada)**

CLASSE A : Gaz comprimé.  
CLASSE D-1A : Matière causant immédiatement de graves effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
CLASSE E : Liquide corrosif.

Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

**Réglementations Internationales****EINECS** Non disponible.**DSCL (CEE)** R23 – Toxique par inhalation.**Listes internationales** Aucun produit n'a été trouvé.

**16. Autres renseignements****MÉLANGES :**

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

**SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :****CLASSIFICATIONS HMIS :**

<b>SANTÉ</b>	<b>3</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>0</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>2</b>

**RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU Canada :**

**VISSÉ :** CGA-670

**À FILETS :** Non disponible.

**RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ :** CGA-638

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V -1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151 -2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 961-1831, site Internet : [www.cganet.com](http://www.cganet.com).

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas  
P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers  
P-14 Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmosphere  
SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres  
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections  
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures  
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Praxair demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique santé -sécurité et de se familiariser avec les données sur les dangers et la sécurité. Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur doit (1) aviser les employés, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et à la sécurité, (2) transmettre cette information à tout acheteur du produit et (3) demander à tout acheteur d'aviser ses employés et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et à la sécurité de ce produit.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS**

**DATE :** 15-Oct-2013

**SERVICE :** Services de la sécurité et de l'environnement

**N° DE TÉLÉPHONE :** (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

*Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.*

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.  
1, City Centre Drive,  
Bureau 1200  
Mississauga (Ontario) L5B 1M2